

Douze questions sans réponse au secrétariat européen, par Felix Morrow (1)

Dans la polémique d'après-guerre entre le Secrétariat européen et la minorité de Morrow-Logan dont nous avons déjà présenté des textes, nous avons choisi de présenter simplement un extrait du texte de Morrow intitulé « Il est temps de grandir », soulignant que la réponse du SE de mars 1946 ne donne aucune réponse à douze de ses questions posées le 10 juillet et le 15 novembre 1945.

1. Le Secrétariat européen a déclaré que « *l'utilisation sur une grand échelle de l'Armée rouge comme force contre-révolutionnaire est exclue* ». Etait-ce ou non une erreur ? Quelles sont les causes théoriques de cette erreur ?
2. Le Secrétariat européen a dit que la bureaucratie soviétique serait incapable « *de contrôler les mouvements révolutionnaires que l'occupation et même l'approche de l'Armée rouge déclenchaient dans les pays d'Europe centrale et orientale* ». J'ai fait la même erreur plus tôt mais j'ai commencé à la corriger au plénum d'octobre 1943. Une source de cette erreur, comme je l'ai expliqué dans ma lettre du 15 novembre 1945, était notre perspective erronée que le sort de l'Union soviétique serait décidé dans la guerre — soit la régénérescence soit le capitalisme ; une autre source était notre idée fautive, dérivée des événements de Pologne en 39-40 que l'occupation par l'Armée rouge et la nationalisation de l'industrie impliquaient nécessairement un soulèvement des masses dans les pays occupés. Ce n'est certainement pas arrivé en Europe orientale. Il est encore plus certain que rien n'a échappé au contrôle de la bureaucratie soviétique.
3. J'ai écrit : « *Nous ne sommes pas en train de répéter 1917-1923. Nous sommes bien en arrière. A l'époque, la révolution russe faisait toute la différence. [...] Cela voulait dire que, sous l'inspiration de l'exemple du parti bolchevique russe, on pouvait mettre sur pied très vite, même en partant de très peu, des partis révolutionnaires de masse en Allemagne, France, etc. Maintenant cependant nous ne pouvons plus nous attendre à un tel processus* ». Juste ou non ?
4. J'ai écrit : « *Je suis catégorique : en Italie, où le Parti socialiste dispose de masses considérables, nos camarades n'auraient jamais dû former un parti à eux mais auraient dû aller dans (et dans la plupart des cas, je suppose que cela aurait signifié, rester dans) le Parti socialiste* ». Juste ou non ?
5. J'ai écrit : « *Je suis aussi catégorique que ce serait une terrible erreur si nos camarades allemands essayaient immédiatement de former en Allemagne un parti à eux : leur place est au Parti socialiste* ». Juste ou non ?
6. J'ai écrit : « *En Belgique, le POB est encore le parti des masses. Je suis certain que dans l'euphorie des jours de la libération, nos camarades belges auraient pu y entrer et s'y organiser en fraction avec leur propre journal, etc.* » ? Juste ou non ?
7. J'ai écrit : « *J'aimerais savoir pourquoi le programme d'action du parti belge est muet sur la monarchie* ». Pas de réponse.
8. J'ai écrit : « *Les thèses du secrétariat européen s'étendent beaucoup sur l'Italie, mais ni là ni dans la résolution il n'y a de référence à la revendication de république démocratique* ». Pourquoi ?
9. J'ai écrit : « *Mais même les revendications démocratiques que vous mentionnez, vous ne le faites que d'une façon que je ne peux pas m'empêcher de qualifier de superficielle. Par exemple, vous mentionnez la revendication pour l'assemblée constituante mais vous vous empressez d'ajouter :*

“D’un autre côté, lancer de telles revendications au cœur d’une crise révolutionnaire, quand il y a de véritables éléments de dualité de pouvoir, serait la plus impardonnable des erreurs” ».

10. J’ai écrit : « *Dans un autre paragraphe, vous dites que “dans la période actuelle, le programme « minimum » économique et démocratique est très rapidement dépassé par la logique même de lutte de classe elle-même”. Je vais risquer une prédiction, chers camarades, que le programme “minimum” ne sera pas dépassé en France tant que vous n’aurez pas gagné le statut d’un parti légal et tant que La Vérité ne sera pas un journal légal* ». Ai-je raison ou tort ?

11. Ma lettre traite un peu longuement les voies et moyens de combattre pour la légalisation. « *Ni de La Vérité, ni d’autres sources, je n’ai eu l’impression que le parti français mène une lutte véritable pour la légalité* » ai-je écrit en juillet 1945. Votre réponse ne dit pas un mot là-dessus.

12. Au lieu de continuer, laissez-moi vous renvoyer au *Programme d’Action* de 1934 pour la France, dont pratiquement tout est aujourd’hui à propos. Oui on non ? Pas de réponse.

Si le Secrétariat européen avait répondu à ces critiques et à ces questions, les problèmes auraient été considérablement clarifiés.

Notes :

(1)« It is time to grow up », Internal Bulletin, SWP, avril 1946, pp. 27-42, ici pp. 28-